

ACTUALITÉS p.1

ZOOM SUR p.2

LA JUSSIE POURSUIT SON
INVASION EN SOLOGNE

LA PAROLE À p.3

GUILLAUME DEREAU : Enseignant
à la Maison Familiale Rurale de Férolles (45)

DOSSIER p.4

PERSPECTIVES :
Natura 2000 accompagne les
agriculteurs en Sologne

La lettre

Natura 2000 SOLOGNE

N°14 Décembre 2018

CONTRATS NATURA 2000 EN QUELQUES CHIFFRES

En 2018, 5 contrats Natura 2000 ont été signés en Sologne, principalement dans le Loir-et-Cher et le Cher. Tous ces dossiers ont permis de restaurer une forte diversité d'habitats naturels (tourbière, prairie humide, berge d'étang, lande sèche).

Les enveloppes financières de cette année étaient favorables à l'initiation de démarches pour la biodiversité. Les budgets 2019 semblent tout aussi intéressants ! Propriétaires de Sologne, si vous pensez avoir des enjeux Natura 2000 nécessitant des actions de restauration ou d'entretien, n'hésitez pas à contacter l'animateur Natura 2000.

LA CALDÉSIE À FEUILLES DE PARNASSIE REVUE SUR LA COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT (41)

La Caldésie à feuilles de parnassie (*Caldesia parnassifolia*) est une plante aquatique d'intérêt européen rare en Sologne et typique des étangs riches en biodiversité. Elle se développe dans les eaux acides et claires, principalement dans les queues d'étangs entre les touradons de laiches ou dans les roselières.

Grâce à un travail collaboratif entre Natura 2000 et l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), la Caldésie a été retrouvée sur la commune de Marcilly-en-Gault en 2018. La dernière donnée anciennement connue sur cette commune datait de presque un siècle (dernière observation communale en 1926, source : CBNBP).

Edito par Mme Blandine TERRIER

L'agriculture en Sologne doit rester à minima pour garder sur ce territoire une biodiversité. La Chambre d'agriculture est là pour aider dans le choix d'une MAEC quand l'agriculteur en fait la demande.

La Sologne fait face à une déprise agricole et malheureusement les paysages se ferment. Cela est dû à différentes causes et notamment à un déséquilibre des écosystèmes.

Sur mon entreprise, j'ai plusieurs MAEC, j'ai fait ce choix car cela reste une possibilité pour les prairies et dans le but de les maintenir en espace ouvert. J'ai également une MAEC système ou j'ai engagé toute l'entreprise avec l'obligation de faire des rotations, d'utiliser mes céréales dans l'alimentation de mes volailles, de baisser mes IFT (Indice de Fréquence de Traitement) et bien d'autres...

Cela engage d'énormes contraintes surtout cette année avec des conditions climatiques difficiles. Mais aujourd'hui avec cette orientation, je constate pour mon ter-

ritoire, une diversité d'oiseaux et d'insectes que je n'avais pas avant.

Cela correspond tout à fait à ma recherche de diversité de mon exploitation, mais je ne dis pas que c'est adaptable à toutes les exploitations agricoles de Sologne.

Nous sommes en Zone Natura 2000, une région Grande Sologne reconnue zone défavorisée par tous. Nous sommes des acteurs au quotidien, à travers toutes les différentes actions menées sur nos territoires.

À ce titre l'agriculture défend la biodiversité de cette zone défavorisée.

Mme Blandine Terrier,
Vice-Présidente de la Chambre
d'Agriculture du Loir-et-Cher



Caldésie

Zoom sur

La jussie poursuit son invasion en Sologne : RESTEZ VIGILANTS !

Les caractéristiques des étangs (équilibre fragile entre usages et biodiversité, vidanges en chaîne, déplacements des gestionnaires et transferts de poissons entre étangs, etc.) les rendent particulièrement sensibles au risque d'invasion biologique.



(source : Sylvain Richier, ONCFS)
Arrachage manuel dans le cadre de la formation à la gestion de la jussie organisée par l'ONCFS et l'URCIAP avec l'appui technique du Syndicat du bassin du Beuvron

Pour en savoir plus sur la jussie et les modalités de gestion :
<http://sologne.n2000.fr/participer-en-sologne/espace-de-telechargement>
<http://www.bassin-du-beuvron.com/>
<http://www.gt-ibma.eu/>
Remerciements aux observateurs et aux propriétaires et gestionnaires partenaires

Le contrôle des espèces exotiques envahissantes est de plus en plus une condition majeure pour espérer conserver les étangs dans un état écologique permettant le maintien des usages et de la biodiversité. C'est notamment le cas pour la jussie présente en Sologne.

La colonisation d'étangs par la jussie a de forts impacts sur les habitats, la flore et la faune dès que les superficies occupées deviennent importantes : impacts hydrauliques, compétition avec les plantes indigènes, banalisation des habitats pour la faune, impacts physico-chimiques, réduction des capacités d'accueil pour la biodiversité. Leur développement peut également induire des nuisances sur les usages (ex : pisciculture, chasse).

L'expansion récente de la jussie en Sologne des étangs

La présence de la jussie est notamment observée depuis plusieurs années au cœur de la Sologne des étangs, reconnue pour son patrimoine naturel d'intérêt européen par la désignation d'une Zone de protection spéciale (ZPS) pour les oiseaux (réseau Natura 2000). Sa prolifération y semblait restreinte mais l'observation récente de nouveaux étangs envahis par la jussie font craindre un développement futur plus important.

Le pôle Etangs continentaux de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a donc décidé de faire le point en réalisant un suivi « flash » spécifique sur la jussie en juillet 2018, complété par les connaissances de la Fédération des chasseurs du Loir-et-Cher (FDC41) et du Centre national de la propriété forestière (CNPF), animateur Natura 2000 Sologne.

La cartographie résultante (voir ci-contre) montre que la jussie concerne maintenant une trentaine d'étangs contre seulement une dizaine en 2015. Cette progression semble encore principalement cantonnée à quelques chaînes d'étangs.

Les données sources ayant permis cet état des lieux ne sont pas exhaustives. Propriétaires et gestionnaires, n'hésitez à nous faire remonter vos connaissances sur la présence de la jussie et les actions de gestion entreprises en Sologne !

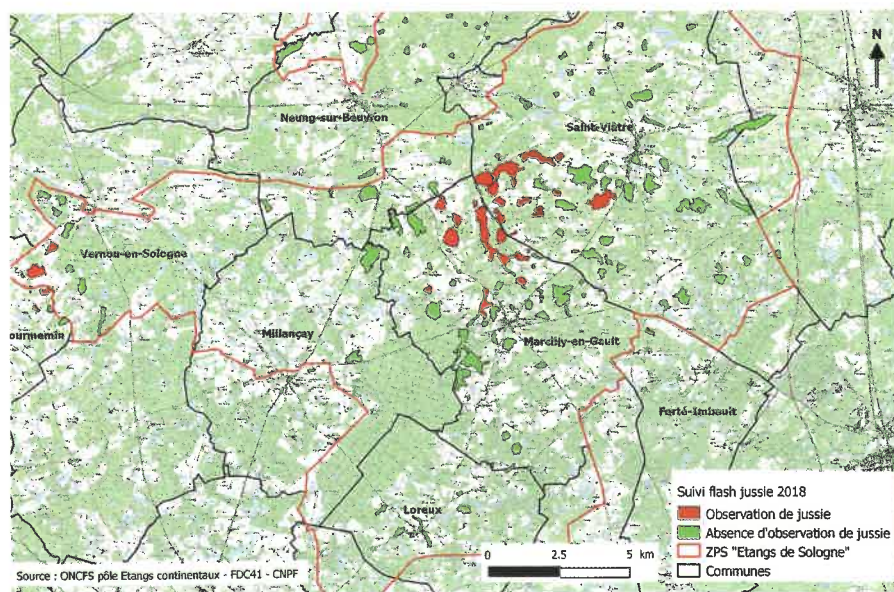
Quelles solutions ?

Pour les gestionnaires déjà concernés par la jussie, il est important de prendre toutes les précautions pour ne pas contribuer à sa dissémination, en particulier lors de la vidange ou de passages d'engins pendant l'assec.

Les expériences de gestion (<http://www.gt-ibma.eu/fiches-exemples/flore-2/>) montrent qu'il n'existe pas de « solution miracle » pour éradiquer la jussie. C'est par une combinaison de plusieurs stratégies de gestion à mettre en place sur le moyen et le long terme que les meilleurs résultats seront généralement obtenus. Pour des invasions importantes, le passage par une intervention mécanique est nécessaire pour diminuer fortement la surface colonisée. Dans tous les cas, le suivi sur plusieurs années avec un arrachage manuel est indispensable afin de maîtriser la présence de l'espèce et son impact sur les étangs.

Pour tous les autres gestionnaires, un seul conseil : la vigilance. La détection précoce via des tours d'étangs réguliers, en particulier en période estivale, et une réponse rapide par arrachage manuel sont les seules actions permettant d'espérer une régulation efficace et la limitation des coûts d'intervention.

Renseignez-vous bien avant d'agir sur les précautions à respecter, une initiative inadéquate peut être pire que de ne rien faire.



Jussie hors période de floraison, à ne pas confondre avec *Ludwigia palustris*

(source : Sylvain Richier, ONCFS)

... GUILLAUME DEREAU, ENSEIGNANT À LA MAISON FAMILIALE RURALE DE FÉROLLES (45)



Responsable de formation à la MFR de Férolles Guillaume a trouvé que le territoire solognot était tout indiqué pour développer un riche sujet d'étude pour ses élèves de terminale STAV « Service en milieu rural », lui permettant d'étudier à la fois l'histoire, la biodiversité de la Sologne, l'organisation des activités de service sur le territoire et le développement économique et social de la Sologne.



Étudiants restaurant une lande sèche



Classe de Bac STAV au Domaine du Ciran

« Grâce au sujet d'étude sur la Sologne dans le cadre de Natura 2000 on a pu comprendre l'intérêt de garder les écosystèmes protégés et de maintenir l'activité des pratiques du territoire. L'animateur a vraiment attisé notre curiosité en nous transmettant ses connaissances sur les animaux, les plantes et la gestion. On a découvert un endroit beau et calme dont nous devons prendre soin pour l'avenir. Mais ça demande beaucoup d'entretien mine de rien ! On l'a vu en restaurant une lande sèche à bruyères au domaine du Ciran. On a dû arracher les genêts pour éviter l'envahissement et on a ravivé les bruyères en les taillants, puis nous avons tout transporté en dehors du milieu... C'était fatigant mais on a beaucoup apprécié participer à la préservation de la nature. »

Les étudiants

Qu'est-ce que la Maison Familiale Rurale de Férolles ?

La Maison Familiale Rurale de Férolles est une association qui dispense des formations en alternance dans le domaine du service (CAPA Service à la personne et vente en espace rural, CAP Accompagnement éducatif et petite enfance, Bac Sciences Technologies de l'Agronomie et du Vivant), qui accompagne les jeunes dans leur orientation (4^{ème}, 3^{ème} et 2^{nde} GT en alternance) et dans leur parcours professionnel. Le projet de la MFR est centré sur le jeune et propose un accompagnement individualisé sur tous les aspects de sa formation (stage, cours, vie résidentielle).

Quelle formation encadrez-vous à la MFR ?

Je m'occupe de la classe de terminale STAV « Service en milieu rural ». Le Bac STAV SMR a pour but de former de futurs techniciens spécialistes à la fois de la notion de territoire (du territoire géologique et naturel à l'organisation humaine et contemporaine du territoire) et à la fois des activités de service (activités commerciales, activités touristiques et de loisirs, service à la personne, activités sanitaires et sociales, services publiques, vie associative...) qui contribuent à la vie et au développement économique et social du territoire.

Pourquoi avoir choisi de développer un enseignement autour de la Sologne ?

Pour conduire notre programme de Bac STAV, nous ciblons chaque année un territoire d'étude. La MFR se trouve aux portes de la Sologne, il nous a donc semblé pertinent de nous intéresser à cette région naturelle, d'abord pour une question de proximité qui nous permet de nombreuses actions sur le terrain, ensuite parce qu'une partie de nos élèves est originaire de cette région.

La Sologne représente un territoire d'étude particulièrement riche parce que cette zone naturelle contient un patrimoine naturel très diversifiés. De plus, l'économie du territoire repose sur des secteurs d'activités très singuliers (chasse, pêche, équitation, patrimoine historique, tourisme...) qui font de la Sologne un cas d'étude assez unique dont le développement est particulièrement intéressant à examiner dans son ensemble.

Le développement démographique, économique et social et la Sologne actuelle repose aussi sur la notion de périurbanisation, une notion clé dans la compréhension des dynamiques rurales contemporaines.

Un autre aspect non négligeable pour la formation, la Sologne représente un secteur d'emploi potentiel pour l'insertion professionnelle d'une partie de nos élèves.

Quel est l'intérêt pour vous de travailler avec Natura 2000 ?

Il nous a semblé important de travailler avec les professionnels du réseau Natura 2000. Ce réseau a vocation à préserver le patrimoine naturel de la Sologne tout en accompagnant le développement des diverses activités liées au monde rural telles que la sylviculture, l'agriculture, la chasse, la pisciculture et bien d'autres...

À travers ce dispositif nous pouvons approcher tous les acteurs du territoire et comprendre les différentes composantes de l'activité économique et de la préservation du territoire. La notion de développement durable, est une notion importante dans l'enseignement que nous dispensons. Le dispositif Natura 2000 contribue au respect de cet équilibre entre la préservation durable des écosystèmes et le maintien d'une activité économique et sociale saine, indispensable au cadre de vie des populations du territoire.

De plus, le dispositif Natura 2000 nous permet de comprendre comment une politique écologique européenne peut s'articuler à l'échelle d'une région naturelle en coopération avec les pouvoirs publics locaux (communes, EPCI, départements...), avec l'aide des associations locales et surtout en respectant les intérêts des organisations privées et des particuliers.

Quelles sont les actions que vous avez pu mettre en place avec Natura 2000 ?

En travaillant avec Natura 2000, mes étudiants ont eu l'occasion de découvrir le métier de l'animateur mais surtout de comprendre la nécessité de maintenir les activités rurales pour préserver le riche patrimoine naturel de la Sologne. Par la suite, nous sommes allés sur un territoire d'intérêt européen au Domaine du Ciran qui a la particularité d'être une vitrine de la nature solognote. Pour finir, nous avons réalisé concrètement des actions en faveur de la préservation de la nature grâce à un chantier de restauration d'un habitat d'intérêt européen. Les élèves ont bien transpiré pour faire ces travaux mais ils étaient très satisfaits d'avoir participé au maintien de la nature pour les générations à venir.

Merci à M. Dereau.

PERSPECTIVES :

NATURA 2000 ACCOMPAGNE LES AGRICULTEURS EN SOLOGNE

Par l'intermédiaire des contrats dits « ni agricole-ni forestier » et « forestier », Natura 2000 accompagne les propriétaires terriens pour mener des actions de restaurations et d'entretien d'habitats naturels. Pour les terres agricoles, les contrats peuvent prendre la forme de « Mesures Agro-Environnementales et Climatiques » (MAEC) afin d'aider les exploitants lorsqu'ils s'engagent dans des pratiques favorables à l'environnement.

MAEC

La MAEC en détails

Objectifs

- Lutter contre la fermeture des milieux naturels d'intérêt pour la nature.
- Maintenir des prairies naturelles d'intérêt européen avec des pratiques favorables.
- Favoriser l'activité agricole en Sologne en aidant la gestion extensive.

Qui peut adhérer ?

Les exploitants agricoles : exploitants, GAEC et autres formes sociétaires et autres personnes morales exerçant une activité agricole.

Quand ?

Lors de la campagne PAC de l'année en cours : du 1^{er} avril au 15 mai.

Modalités ?

- Respecter les critères d'éligibilité et les engagements du **cahier des charges**.
- La durée de l'engagement est de **5 ans** et donne lieu à des **aides financières**.
- Les contractualisations doivent être demandées sur internet (site Télépac).



Prairie pâturée d'un exploitant engagé en MAEC

Les types de mesures en Sologne

S'engager dans les MAEC c'est pouvoir bénéficier de mesures **systemes** et de mesures **localisées**. Grâce à ces aides l'exploitant peut bénéficier de montants financiers qui valorisent son travail en faveur de l'environnement.

Montants indicatifs des MAEC

- Mesure localisée des prairies d'intérêt européen et fauchées tardivement : 305 €/ha.
- Mesure localisée des prairies de fauche présentant une forte diversité floristique : 124 €/ha.
- Mesure localisée des prairies pâturées d'intérêt européen et non fertilisées : 101 €/ha.
- Mesure système herbager et pastoral : 80 €/ha.
- Mesures système polyculture élevage : 70 à 233 €/ha.

La procédure de contractualisation sur le territoire

En début d'année, les Chambres d'agriculture informent les agriculteurs du territoire de la possibilité d'engager leur exploitation et leurs prairies permanentes déclarées à la PAC en MAEC. Des diagnostics floristiques réalisés par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) sont proposés pour les exploitations susceptibles de contenir des prairies d'intérêt floristiques.

Aujourd'hui, 94% des prairies déclarées à la PAC et répertoriées comme étant d'intérêt européen ont été contractualisées, **soit environ 190 ha de la Sologne**. Mais toutes ne sont pas encore cartographiées. La recherche continue ! Propriétaires et agriculteurs, si vous désirez expertiser une de vos parcelles en prairie n'hésitez pas à solliciter la Chambre d'Agriculture.

Exemple de la Ferme des quatre vents (18410 Brinon-sur-Sauldre)

M. Gaboret est engagé en MAE depuis la première programmation en 2009. Il possède une exploitation de 200 ha en polyculture-élevage bovins lait, avec une cinquantaine d'hectares de prairies naturelles. Exploitant des prairies d'intérêt européen, il a choisi de signer en 2016 pour 5 nouvelles années d'engagement afin d'assurer le maintien de ses prairies remarquables. Ainsi, après un diagnostic du CBNBP, il a pu engager 20 ha en « gestion extensive des prairies remarquables » (10 ha en fauche tardive et 10 ha pâturés). Il s'engage également à ne pas fertiliser ces prairies. Grâce aux aides, M.Gaboret peut compenser financièrement la moins bonne productivité et qualité nutritive de ses prairies. Au-delà des aspects financiers il y voit un réel intérêt pour les paysages et la biodiversité.

Pour plus d'information, contactez **Gélie Dujardin**, coordinatrice du projet agro-environnemental sur la Sologne à la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher :

celia.dujardin@loir-et-cher.chambagri.fr - 02.54.55.20.16.

ou **Murielle Delahaye**, conseillère à la Chambre d'agriculture du Loiret :

murielle.delahaye@loiret.chambagri.fr - 02.38.67.01.06



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIR-ET-CHER

Site Web <http://sologne.n2000.fr>

CONTACT :

Christophe Bach
Chargé de mission
Natura 2000 Sologne
CRPF Ile-de-France /
Centre-Val-de-Loire
christophe.bach@crpf.fr
Tél : 02 38 53 65 10

Publié par :

Le centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et du Centre-Val-de-Loire
43, rue du Boeuf St-Paterne -
45000 ORLÉANS
Tél : 02.38.53.07.91
www.ifc.cnpf.fr

Directeur de publication : E. de Magnitot

Rédaction : Christophe Bach

ISSN : 2112-7883

Dépôt légal : Décembre 2018

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.

Imprimé sur :

papier PEFC par l'Imprimerie Rochelaise
Rue du pont des Salines - BP 197
17006 LA ROCHELLE cedex 1

